

**Croc Bloc**  
**Mousse Insectifuge**

**BOUILLIE SOUS PRESSION**  
**DOMESTIQUE**

Repousse les moutiques (maringouins), les mouches noires (simulies), les brûlots, les mouches à chevreuil (chrysops, taons), les mouches piquantes des étables, les tiques, les aoûtats (rougets).

**GARANTIE :**

DEET plus toluamides actifs apparentés 10,00%

NO. D'HOM. 27356 LOI P.A.

CONTENU NET : 100 g

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**ATTENTION**

**RISQUE**  
**D'EXPLOSION**

CROC BLOC PRODUCTS INC.  
UNIT # 1, 200 ZENWAY BLVD  
VAUGHAN ON L4H 0L6

**MODE D'EMPLOI :** Bien agiter. Repousse les moustiques (maringouins) pendant 3 heures. Repousse également les mouches noires (simulies), les brûlots, les mouches à chevreuil (chrysops, taons) les mouches piquantes de étables, les tiques, les aoûtats (rougets). Appliquer en petite quantité, mais non sous les vêtements et seulement si nécessaire. Appliquer de nouveau après 3 heures si nécessaire. Vaporiser la mousse dans les paumes des mains et étendre uniformément sur les surfaces exposées des jambes, des bras. **POUR APPLIQUER SUR LE VISAGE :** Pulvériser sur les mains et appliquer en évitant les yeux et la bouche. Ne pas pulvériser dans des espaces clos.

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. CONTENU SOUS PRESSION. Ne pas placer dans l'eau chaude, près des radiateurs, poêles ou autre source de chaleur. Ne pas percer ou jeter le contenant au feu ni le conserver à une température de plus de 50°C. Ne pas contaminer la nourriture, les ustensiles et les cours d'eau. Superviser les applications chez les enfants. Ne pas employer chez les petits âgés de moins de 6 mois. Chez les enfants âgés de 6 mois à 2 ans, ne pas appliquer plus d'une fois par jour. Ne pas utiliser quotidiennement. Éviter d'en appliquer sur les mains. Chez les enfants 2 à 12 ans, ne pas appliquer plus de 3 fois par jour. Éviter tout contact avec les yeux et la bouche, le plastique et les tissus tels que l'acétate, la rayonne et le dynel. Peut endommager les finis des meubles, les plastiques et les surfaces peintes.

**PREMIERS SOINS :** S'il y a irritation ou apparition d'autres effets nocifs, laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent, obtenir de l'aide médicale. **En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

**ÉLIMINATION :** Lorsque le contenant est vide, appuyer sur le bouton pour éliminer toute pression et jeter dans les ordures ménagères.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )